

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2006

ENGAGEMENT POUR LE LOGEMENT
(Deuxième lecture) - (n° 3072)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 311

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 4

Supprimer l'alinéa 20 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.